

Informations concernant e-dec (4)

A tous les clients e-dec

Pendant la semaine du 12 au 16 décembre, à la suite d'attaques de spam et de problèmes de réseau, le temps de réponse aux déclarations en douane n'a pas répondu à nos exigences, ni bien sûr à celles de la clientèle. Nous vous prions de ne pas nous tenir rigueur de ces complications et de ces retards. Nous allons faire tout notre possible pour empêcher de telles situations à l'avenir ou pour y remédier rapidement.

Voici maintenant quelques informations supplémentaires concernant la solution productive:

- Support / assistance pendant les fêtes
Pendant la période de Noël et de Nouvel An, la permanence e-dec importation est desservie de la manière suivante:
 - du mardi 27.12.05 au vendredi 30.12.05 07:00 – 12:00 / 13:00 – 17:00
 - lundi 2.1.06 08:00 – 12:00 / 13:00 – 17:00

Si la transmission en direction ou en provenance du système e-dec importation n'est pas possible, on peut demander la libération de l'envoi au bureau de douane sur la base des justificatifs disponibles. Ceux-ci doivent au minimum être munis du numéro de transitaire, du numéro de déclaration et du numéro de référence du transitaire, ainsi que de la date de dédouanement. Pour les dédouanements en relation avec un contingent, il faut en outre envoyer un téléfax portant les indications suivantes au service des contingents de la DGD, n° de téléfax 031 323 92 79: numéro de transitaire, numéro de déclarant, date de dédouanement, préférence oui/non, numéro de tarif, clé, masse nette, masse brute, quantité supplémentaire éventuelle et numéro de permis général d'importation.

- Modèles d'impression pour la feuille de contrôle en cas de panne / le bulletin de délivrance collectif
Dans l'internet (Spécifications > Business Model > Déclaration), on trouve dorénavant des modèles valables dans toute la Suisse pour l'impression d'un bulletin de délivrance collectif ou d'une feuille de contrôle en cas de panne (sur la base des données déjà saisies dans le système du transitaire). La réalisation doit dans les deux cas être confiée au fabricant du logiciel.
- Directives unifiées pour les corrections / guide pour cas spéciaux
Afin d'unifier la procédure sur le plan suisse, la DGD va définir d'ici à la fin du mois de janvier des directives concernant les corrections (qui corrige, manière de procéder à la liquidation des dédouanements provisoires, procédure de correction après l'établissement de la décision de taxation).

On va de même élaborer un guide expliquant comment traiter les cas spéciaux (trafic de perfectionnement / de réparation, tabacs manufacturés, marchandises bénéficiant d'allégements).

- Type de déclaration 4 (PSI)

Le type de déclaration 4 est en principe prévu pour la transmission de déclarations d'importation simplifiées en procédure spéciale. A l'heure actuelle, cette procédure n'est cependant pas encore entièrement modélisée dans e-dec importation, si bien qu'il faut s'abstenir d'utiliser ce type de déclaration pour le moment.

En plus de la réalisation des nouvelles fonctions décrites dans la dernière feuille d'information, nous allons nous efforcer de supprimer ou d'atténuer les lacunes et les irrégularités susceptibles d'apparaître dans la solution productive.

Un cordial merci pour votre soutien.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et une bonne année 2006.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

L'équipe de projet
